Article 31 du Règlement

plois. Quoique non encore signé, un accord de principe portant sur le maintien en activité de l'usine de transformation de poisson de Canso est à l'étude et va assurer aux habitants de la région la conservation de leur mode de vie.

Les Canadiens de l'Atlantique savent gré au ministre de ses efforts. En fait, grâce à ces deux décisions très positives intéressant le secteur de la pomme de terre et du poisson, le ministre s'est vu baptisé dans le Canada atlantique du surnom respectueux et affectueux de ministre du poisson-frites.

L'AGRICULTURE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends la parole, conformément à l'article 31 du Règlement, pour demander au gouvernement de reconnaître le désastre dont le Canada rural est victime. Des milliers et des milliers d'agriculteurs sont forcés de quitter leurs exploitations agricoles, particulièrement en Saskatchewan. Il en résulte évidemment que de nombreuses entreprises du secteur des services sont également obligées de fermer leurs portes.

Le gouvernement conservateur est en train de fermer le Canada rural. Je lui demande d'imposer un moratoire d'un an sur le remboursement des hypothèques et le versement de leurs intérêts. Je lui demande d'établir immédiatement, pour les céréales, un prix à la ferme qui reflète le coût de production et qui assure aux agriculteurs un rendement adéquat compte tenu de l'investissement, de la gestion et du risque.

Je lui demande de promettre aux producteurs canadiens qu'il leur accordera des subventions égales à celles accordées par les États-Unis pour les exportations au lieu de les laisser porter le fardeau.

Enfin, je demande au gouvernement de lever le voile du secret, de rompre le silence afin que les Canadiens soient au courant de cette catastrophe qui frappe le Canada rural.

## L'ENVIRONNEMENT

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de deux de mes collègues d'en face, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et surtout le ministre de l'Environne-

ment, sur un article paru dans la *Gazette* de Montréal d'aujourd'hui, au sujet d'une mine abandonnée à Joutel, au Québec.

Selon l'article, les résidus de la mine Poirier atteignent une hauteur équivalente à celle d'un immeuble de cinq étages. Ces résidus se sont accumulés de 1966 à 1975, date de la fermeture de la mine.

Ce qui m'inquiète, c'est qu'il est question que la mine soit rouverte par une autre société et qu'entre temps on ne prévoit pas de nettoyage.

• (1410)

Étant donné que, depuis 1980, le gouvernement du Québec essaie, sans succès, de faire nettoyer l'endroit, mes collègues pourraient-ils envisager la possibilité de mettre sur pied, par l'intermédiaire d'Environnement Canada, un comité comme le comité public de surveillance d'Equity Silver en Colombie-Britannique.

Les travailleurs de l'industrie minière doivent aussi vivre dans la région où ils sont employés. Il est temps que le gouvernement fasse preuve d'un peu de leadership et ne laisse pas les compagnies minières s'implanter, faire de l'argent, puis partir en laissant les travailleurs sans emploi et dans un milieu ravagé.

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

M. Lee Richardson (Calgary—Sud-Est): Monsieur le Président, il y a dix ans, un gouvernement libéral faisait un pied de nez à l'ouest du Canada et lançait le dévastateur Programme énergétique national qui a mené le secteur pétrolier au bord du gouffre.

Le gouvernement conservateur a démantelé cet odieux programme. Nous ne sommes pas certains que tous les membres de l'Office national de l'énergie aient compris le message.

Voici que l'Office national de l'énergie se jette maintenant sur les producteurs de gaz. En novembre dernier, l'Office a refusé d'approuver quatre permis d'exportation sous prétexte que les prix négociés allaient à l'encontre des intérêts publics. L'Office s'est arrogé le droit de fixer le prix des exportations en se fondant sur une analyse de rentabilité lue dans une boule de cristal.

En outre, certains ont soutenu que ces décisions allaient à l'encontre de l'Accord de libre-échange et du GATT. En réaction aux protestations légitimes des producteurs de gaz, l'Office revoit en ce moment ses procédures d'approbation des exportations de gaz.